

POLITIQUE

Devant les responsables du Parti socialiste

M. Rocard demande que son action contre les inégalités soit jugée au terme de la législature

M. Michel Rocard a prononcé, dimanche 17 juin à Paris, le discours de clôture des « rencontres socialistes » consacrées aux inégalités sociales. Le premier ministre a énoncé « vingt critères » sur lesquels il demande à être jugé lors des élections législatives de 1993.

M. Michel Rocard, dans le discours qu'il a prononcé, a reconnu l'existence d'un « malaise répandu dans la société française », malaise résultant, a-t-il dit, d'un « sentiment d'accroissement des inégalités ». « Il ne doit pas y avoir, à ce sujet, de conflit entre nous », a souligné le premier ministre, car il n'y a pas, d'un côté, des socialistes au cœur sec et, de l'autre, des socialistes redistributeurs. Il ne peut pas y avoir de conflit entre nous, parce que c'est le propre des socialistes de conjuguer le souci de la juste répartition avec le sens des responsabilités.

« Comme militant socialiste, a continué M. Rocard, je trouve insupportables les bas salaires, excessive la spéculation, immoral l'enrichissement sans cause, intolérable le chômage de longue durée, condamnables les attaques con-

tre notre système de protection sociale. Comme responsable du gouvernement de la France, je travaille quotidiennement à faire le maximum pour la justice sociale et pour la prospérité collective du pays. »

Le débat entre les socialistes, qui s'est développé au cours des derniers mois, doit, selon le premier ministre, « permettre de dépasser l'étape de la confrontation des sensibilités pour parvenir à celle où s'impose la cohésion dans l'action : voilà, a-t-il affirmé, ce que doit être la nouvelle étape sociale ». M. Rocard a souligné que « l'impatience est grande, alors même que [les] marges de manœuvre impliquent un mouvement progressif ». Il s'agit, a-t-il expliqué, de « traiter les inégalités devant la loi, l'éducation, le logement, la santé, l'emploi », car, « aujourd'hui, l'inégalité ne se résume plus (...) à l'opposition des « petits » et des « gros ». En outre, « la lutte contre les inégalités est, dans une large mesure, un enjeu pour les collectivités décentralisées, pour les mouvements associatifs, pour les partenaires sociaux », a-t-il dit, en indiquant qu'« un excès d'intervention étatique, là comme ailleurs, peut bloquer les initiatives et aller, finalement, à l'encontre du but poursuivi ». « Soyons assez audacieux pour engager toutes les

réformes conduisant à plus d'équité, a lancé M. Rocard, mais soyons assez unis pour défendre ensemble le travail accompli. »

Le premier ministre estime qu'« il n'est pas trop d'une législature » pour voir les résultats de l'œuvre entreprise. Il a proposé « vingt critères contre les inégalités » pour mesurer, « à l'heure du bilan, dans trois ans », le chemin qui aura été parcouru. Ces critères sont :

- pour l'emploi : le recul du chômage, la croissance de l'emploi, la baisse de la précarité, la sécurité au travail, la formation permanente, le renouvellement du service public;

- pour la solidarité : les progrès de l'insertion, le recul du chômage de longue durée, la lutte contre le chômage des jeunes, le nombre d'emplois protégés pour les handicapés;

- pour la « lutte contre les fatalités sociales » : le recul de l'échec scolaire, l'accès à l'enseignement supérieur, la réhabilitation des logements sociaux, les places de garde d'enfant, l'accès aux bibliothèques publiques;

- pour le « partage » : les conditions du partage en trois tiers (investissement, création d'emplois, salaire), la protection de l'épargne

populaire, l'amélioration de l'habitat;

- pour les salaires : la carrière des basses qualifications, le pouvoir d'achat des salariés.

« Ne parlons pas de nouvelle étape sociale comme si tout était à faire, a déclaré M. Rocard, si nous ne voulons pas nous suicider électoralement. » Il a indiqué que, en matière fiscale, le rapport de M. François Hollande contient « des idées excellentes » et qu'il avait demandé à M. Pierre Bérégovoy que « tout cela soit pris en considération ».

De même, M. Rocard a demandé à M. Michel Charasse, ministre délégué au budget, de lui « proposer rapidement un calendrier » pour la mise en œuvre de la retenue à la source. Le projet de contribution sociale de solidarité sur les revenus sera soumis au conseil des ministres, a-t-il précisé, « au cours du mois de juillet ».

Enfin, au sujet des salaires, le premier ministre a affirmé qu'il fera « preuve de la plus grande vigilance pour éviter tout enlèvement », mais il a rappelé qu'il avait « donné deux ans aux partenaires sociaux pour réussir ». S'il n'entend pas se priver de « les inciter à aller plus vite », M. Rocard ne commettra pas « l'erreur impardonnable de faire avorter [le] processus en en brusquant la gestation ».

comme un transfert de financement de la Sécurité sociale et ceux qui y voient un impôt sur le revenu. « Le premier ministre a défini un cadre, à nous de le remplir », commentait M. Mauroy, toujours optimiste.

En dépit des efforts du premier secrétaire pour redonner corps et foi au PS, celui-ci n'échappe pas au vague à l'âme. Outre les courants, dont aucun, dirait-on, ne se sent vraiment chez lui rue de Solferino, d'autres causes conspirant à nuire au parti majoritaire. Face à l'extrême droite, le thème du « front républicain », que les dirigeants socialistes récusent avec vigueur, bien qu'il ait joué en leur faveur à Villeurbanne, donne à penser qu'ils n'ont pas le monopole de la défense des valeurs menacées par la montée du Front national. La stratégie électorale tend aussi à leur échapper, ce « rassemblement de la gauche » apparaissant comme une réponse pour le moins partielle et aléatoire, et la France unie comme un objet non identifié, à géométrie variable, qui pourrait empirer irrésistiblement, le moment venu, sur le terrain du PS.

Le repli précipité sur la « classe moyenne », dont la direction du PS se proclame le représentant attitré, s'accompagne d'une dévalorisation déplaisante et présomptueuse des efforts à mener en direction des deux millions et demi de chômeurs et de tous ceux qui, travaillant et salariés, sont, au bas de l'échelle, menacés de marginalisation. Les socialistes - y compris le plus illustre d'entre eux - ont encore à faire pour trouver ou retrouver leurs marques. M. Rocard est intraitable : ils ne le feront pas à ses dépens.

PATRICK JARREAU

Les élections partielles

L'érosion du PS se confirme malgré sa victoire à Villeurbanne

« Villeurbanne, c'est l'anti-Dreux », a commenté au soir du second tour de l'élection cantonale partielle de Villeurbanne-Sud le maire socialiste de la ville, M. René Chabroux. « Villeurbanne sera Dreux demain », a, pour sa part, prédit M. Pierre Vial, candidat du FN.

Dreux devenue référence obligée des commentaires électoraux depuis qu'en septembre 1983 la droite parlementaire avait conclu une alliance municipale avec le FN ; Dreux et sa circonscription qui ont élu, le 3 décembre 1989, le seul député lepéniste, M^{me} Marie-France Stirbois, face au candidat de droite qui avait pourtant bénéficié d'un vote républicain « anti-Front national ».

Dreux ou pas Dreux, Villeurbanne a en tout le cas illustré une fois de plus le dilemme d'une droite partagée sur l'interprétation à donner au « ni le PS ni le FN » : au CNI, suivi par l'UDF, M. Alain Griotteray a choisi le FN ; au RPR, M. Michel Noir a prôné l'abstention, la direction du mouvement le non-choix, le candidat lui-même le vote blanc, M. Alain Carignon préférant le soutien à la candidate du PS, comme l'aurait fait le centriste Bernard Stasi s'il avait eu à voter... Bref, la droite a donné l'image du désordre, ce qui

est suffisant pour faire dire à l'extrême droite qu'elle est « la seule force d'opposition crédible », au moins à Villeurbanne.

La droite était unie dans le canton de Villeurbanne-Sud. Divisée à Allauch, elle est devancée par la liste FN, qui devient la seconde force dans une commune qui reste à gauche.

Le FN, loin de connaître un coup d'arrêt à sa progression, continue d'engranger des gains même modestes : + 1 point dans un canton de l'Eure, + 0,76 à Vierzon.

La droite conserve le canton d'Amance (Haute-Saône) que menaçait de lui ravir le PS. En revanche, elle échoue à Alzon (Gard), où l'électorat socialiste s'effrite. La même observation d'une érosion de la gauche, conduite par le PS, s'impose pour les municipales partielles de Lège-Cap-Ferret (Gironde), où le FN soutenait la liste de maire sortant UDF-PR, et de La Ferté-Saint-Aubin (Loiret).

Ces revers sont certes compensés à Allauch. Reste que le résultat de Vierzon met à mal le choix de la direction nationale du PS de rester fidèle à l'union de la gauche : le socialiste dissident trône le succès dès le premier tour.

ANNE CHAUSSEBOURG

Intraitable

Suite de la première page

Les dirigeants du PS s'indignent de voir le député des Bouches-du-Rhône s'emparer sans la moindre gêne des quatre cents quartiers prioritaires repérés par la mission de M. Yves Dauge sur la ville et décréter une mobilisation des élus qui ne l'ont pas attendu pour, comme il dit, « se lever le derrière ». Ils ont encore moins apprécié les commentaires approbateurs de l'Hôtel Matignon sur la prestation de M. Tapie. MM. Mauroy et Fabius se sont trouvés d'accord - tout arrive! - pour déclarer, le premier, que les socialistes sont « les seuls » à pouvoir

mencer le combat contre le Front national « avec les maires et les élus » ; le second, qu'ils ne doivent pas « sous-traiter à d'autres » ce combat.

Outre la lutte contre l'extrême droite, les socialistes se croyaient vocation à dénoncer les inégalités creusées, selon divers rapports des plus officiels, par la crise. M. Rocard est venu leur dire qu'ils sont, là encore, à contre-temps, parce que son gouvernement s'occupe de la question depuis deux ans déjà. La « nouvelle étape sociale » demandée par le PS, le premier ministre ne voit pas ce que cela peut être. Il en a quand même proposé une définition : c'est celle, a-t-il dit, « où s'impose la cohésion dans l'action ». A l'entendre, ce serait, assurément, nouveau. On verrait les socialistes, tous courants confondus, défendre hardiment le gouvernement dont ils sont membres.

Des leçons pour tous

Les leçons de M. Rocard sont destinées à tous les socialistes, sans exception. Lui-même, militant socialiste, s'adresse à un autre militant socialiste, qu'il ne nomme pas, mais en qui chacun aura reconnu M. François Mitterrand. Comme ce dernier, il trouve « insupportables les bas salaires, excessive la spéculation, immoral l'enrichissement sans cause », etc. M. Rocard n'est pas seulement un militant. Il est, aussi, « responsable du gouvernement de la France » et, à ce titre, il « travaille quotidiennement à faire le maxi-

mum pour la justice sociale et pour la prospérité collective du pays ». Cela dit pour le cas où le président de la République ne l'aurait pas remarqué.

Les socialistes ne sont pas vraiment surpris, sinon par l'assurance dont a fait preuve M. Rocard. Ils ne s'attendaient pas à entendre le premier ministre leur dire qu'il faisait fausse route depuis deux ans et qu'il fallait tout reprendre de zéro. Comme il aime à le répéter, M. Rocard n'est pas suicidaire, et il a mis en garde les socialistes contre cette maladie qui, jusqu'à maintenant, frappe la droite, mais qui pourrait être contagieuse.

Trois ans, ou trois jours

De là à ce qu'il s'inspire de Mendès France pour leur fixer avec hauteur l'échéancier au terme duquel il entend être jugé, sans autre souci du débat qui les agite depuis un an, il y avait une distance qu'ils ne s'attendaient pas à le voir franchir au moment où les sondages fléchissent et où le président s'impatiente.

Les socialistes ne sont pas décidés à se laisser faire. Déjà, les députés attendent le premier ministre à un rendez-vous pris non pas pour dans trois ans, mais pour dans trois jours, celui de la réunion de préparation du projet de budget pour 1991. S'ils ont décidé de retarder jusqu'à l'automne leur proposition de loi sur la réaffirmation du SMIC, ils entendent déposer rapidement leur texte sur la maîtrise du foncier et la lutte contre la spéculation. Le débat sur la contribution sociale de solidarité, qui devrait être inscrite au conseil des ministres le 11 juillet, s'annonce tendu entre ceux qui la conçoivent

La contribution de solidarité

Après plus de six années d'une difficile gestation, la contribution sociale généralisée de solidarité (CSS) au profit de la Sécurité sociale va enfin voir le jour. M. Michel Rocard a annoncé dimanche 17 juin qu'un projet de loi sera présenté lors d'un prochain conseil des ministres (celui du 11 juillet, en principe). Alors que les cotisations qui financent la protection sociale sont essentiellement prélevées sur les revenus du travail, cette contribution pèsera sur l'ensemble des revenus (salaires, revenus du capital, revenus de substitution tels que les allocations-chômage ou les pensions de retraite). Des exonérations seront introduites (elle ne serait pas prélevée en dessous du SMIC).

La CSS devra trouver sa place à taux de prélèvements obligatoires constant, ce qui signifie qu'elle prendra le relais de certaines cotisations existantes. Le gouvernement envisage ainsi de réduire la cotisation salariale d'assurance-vieillesse, actuellement plafonnée, ce qui permettrait d'alléger en part relative les charges pesant sur les salariés dont la rémunération est inférieure au plafond de la Sécurité sociale (10 800 francs par mois). Néanmoins, l'affectation de cette CSS (au taux de 1 %, elle rapporterait quelque 33 milliards de francs) n'est pas encore définie. M. Claude Evin, ministre de la solidarité, souhaite l'utiliser afin de modifier le financement des allocations familiales à la charge des entreprises, mais M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, propose de lui faire supporter des dépenses budgétaires de solidarité (RMI, minimum vieillesse, notamment).

J.-M. N.

Nouvelle étape sociale ou nouvelle étape économique

Le débat sur la « nouvelle étape sociale » souhaitée depuis l'an dernier par les socialistes avait fait les frais de l'affrontement entre les courants du parti au congrès de Rennes en mars dernier. Dimanche 17 juin, les dirigeants et les cadres du PS se sont retrouvés à la Maison de la chimie, à Paris, pour discuter du bilan et de leurs attentes en matière sociale.

M. Gérard Collomb, proche de M. Pierre Mauroy, chargé d'organiser ces « rencontres socialistes », les a ouvertes avec le maximum de diplomatie. « Il était normal, a-t-il expliqué, que le gouvernement concentre, dans un premier temps, tous ses efforts sur la lutte contre les exclusions qu'avait fait naître la crise. (...) Aujourd'hui, cependant, il nous faut aller plus loin. C'est que l'attente sociale dépasse, et de loin, les seuls rangs de ceux qui ont eu le plus à souffrir de la crise. »

Les différents « forums » ont permis aux participants de faire le point sur les actions en cours, autant que de préciser celles

qu'ils voudraient voir entreprises. La discussion sur les inégalités de revenu et de patrimoine a porté sur les « marges de manœuvre ». L'idée d'une « autre politique » n'était pas entièrement écartée, M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, se demandant si, plutôt que de nouvelle étape sociale, il ne faudrait pas parler de nouvelle étape économique.

M. Pierre Bérégovoy, présent dans la salle, n'a rien dit. L'un de ses conseillers, M. André Gauron, s'est borné à souligner que, pour ce qui est du chômage, « nous ne sommes pas encore sortis de la crise », et à placer le débat sur la contribution sociale de solidarité sous l'alternative : diminuer les prélèvements obligatoires ou augmenter les impôts. Le Quai de Bercy était prudent. M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat au plan, s'estimant plus libre de ses propos parmi les socialistes, lui qui ne l'est pas, a rappelé, que si la justice est souhaitable, l'Europe, elle, est réelle, et qu'un certain

François Mitterrand a tout fait pour cela...

Coincé entre la rigueur inflexible des défenseurs du « franc fort » et l'ironie de M. Dominique Kessler, proche de M. Strauss-Kahn, qui a qualifié de « petites cuillères pour vider l'océan » les mesures fiscales possibles sur les patrimoines et les plus-values, M. François Hollande s'est défendu comme un beau diable. Premièrement, a-t-il observé, si un rapport - tel que le sien - sur l'imposition des patrimoines et des plus-values n'émouvait pas les bourgeois, ce serait à désespérer. Deuxièmement, la menuiserie argenterie peut avoir une valeur symbolique inestimable. « Les 5 milliards de francs de l'impôt sur les grandes fortunes nous ont donné une bonne conscience fiscale pour longtemps », a rappelé le député de la Corrèze.

M. Michel Rocard devait indiquer, dans son discours de conclusion, qu'il avait demandé à M. Bérégovoy de prendre « tout cela » en considération.

P. J.

Quatre cantonales partielles

EURE : canton d'Amfreville-la-Campagne (1^{er} tour).

Inscr., 9 324 ; vot., 3 875 ; abst., 58,44 % ; suffr. expr., 3 752. MM. Christian Lemaire, div. d., m. de Tourville, 1 477 voix (39,36 %) ; Daniel Leho, PS, m. de Thuit-Signol, 1 217 (32,43 %) ; Gérard-André Delacroix, FN, 441 (11,75 %) ; Joël Léost, Verts, 423 (11,27 %) ; Didier Pannier, PC, 194 (5,17 %). Il y a ballottage.

[Par rapport à son prédécesseur divers droite, Jean Schneider (RPR), récemment décédé, M. Lemaire enregistre un recul de 12,96 points de pourcentage, tandis que le PS progresse de 7,78 points. Ce gain est équivalent à la perte du PC, soit 7,09 points. Le FN confirme son implantation en gagnant un point et les Verts, qui n'étaient pas en lice il y a cinq ans, sont crédités de 11,27 % des voix.]

Jean Schneider avait été réélu au premier tour des cantonales de mars 1985, avec 2 943 voix (52,32 %), contre 1 387 (24,65 %) à M. Alvarez, PS, 690 (12,26 %) à M. Rivart, PC et 605 (10,75 %) à M. Delacroix, FN. Il y avait eu 5 625 suffrages exprimés et 5 882 votants (soit 32,99 % d'abstention), sur 8 778 inscrits.]

GARD : canton d'Alzon (2^e tour).

Inscr., 884 ; vot., 666 ; abst., 24,66 % ; suffr. expr., 644. MM. Jean-Claude Roustant, PS, 332 voix (51,55 %) ; ELU ; Hubert Brun, div. d., 1^{er} adjoint au maire d'Alzon, 312 (48,44 %).

[Il s'agissait de remplacer Marcel Rouquette (PS) qui, conseiller général depuis quarante ans et maire du chef-lieu, est décédé le 9 avril dernier.]

Au premier tour, les résultats avaient été les suivants : inscr., 884 ; vot., 581 ; abst., 34,27 % ; suffr. expr., 565. MM. Jean-Claude Roustant, 275 voix (48,67 %) ; Hubert Brun, 225 (39,82 %) ; Roger Goissède, PC, 29 (5,13 %) ; Jacques Brun, div. d., 24 (4,24 %) ; Alfred Perution, FN, 12 (2,12 %).

Marcel Rouquette avait été réélu au premier tour des élections cantonales de mars 1985 par 398 voix (57,51 %), contre 108 (15,60 %) à M. Jean-Paul Bourquet, div. d., 86 (12,42 %) à M. Michel Baptiste, UDF-CDS, 36 (5,20 %) à M. Roger Goissède, PC, 35 (5,05 %) à M. Jacques Silgidjan, FN et 29 (4,19 %) à M. Paul Dieval, MRG, sur 946 inscrits, 715 votants (soit 24,41 % d'abstention) et 692 suffrages exprimés.]

RHONE : canton de Villeurbanne-Sud (2^e tour).

Inscr., 20 550 ; vot., 8 018 ; abst., 60,98 % ; suffr. expr., 7 530. M^{me} Nathalie Gautier, PS, adj. au m., 4 766 voix (63,29 %) ; ELUE ; M. Pierre Vial, FN, cons. mun., 2 764 (36,70 %).

[La dramatisation et les positions divergentes de l'opposition, qui ont suivi le premier tour, ont incontestablement joué en faveur du PS. Ce dernier conserve ainsi le siège détenu depuis 1979 par M. Jean-Jack Queyranne qui, député et maire de Bron, l'a abandonné pour respecter la loi limitant le cumul des mandats. Toutes élections confondues, le PS obtient, en pourcentage, dans ce canton, son meilleur résultat depuis l'arrivée, en 1977, de Charles Ifernu à la mairie de Villeurbanne.]

La candidate du PS, M^{me} Nathalie Gautier, est la principale bénéficiaire.

de l'augmentation (+ 13,46 points de pourcentage) du nombre des votants. Les consignes données en faveur de l'abstention, notamment par le maire RPR de Lyon, M. Michel Noir, ont été peu suivies. La proportion de bulletins blancs ou nuls est passée, du premier au second tour, de 1,48 % (soit 78 bulletins) à 6,08 % (soit 488 bulletins) du nombre des votants, alors que M. Arnoux, candidat de l'union de la droite éliminé au premier tour, qui avait recueilli 17,20 % des voix, avait finalement recommandé le vote blanc.

Le candidat du Front national, M. Vial, qui avait reçu le soutien du CNI, recueille 1 354 voix de plus qu'au premier tour, soit une progression de 9,05 points, due pour une bonne part au report sur son nom de voix RPR-UDF. L'ancien cofondateur du GRECE peut ainsi s'estimer satisfait d'avoir contribué, à son niveau, à la banalisation du vote en faveur du parti de M. Le Pen.

Les résultats du premier tour ont été les suivants : inscr., 20 549 ; vot., 5 251 ; abst., 74,44 % ; suffr. expr., 5 173. M^{me} Nathalie Gautier, 1 904 voix (36,81 %) ; MM. Pierre Vial, 1 410 (27,65 %) ; Christian Arnoux, RPR, cons. mun., 890 (17,20 %) ; Pierre Granec, PC, adj. au m., 451 (8,71 %) ; Pierre Dutey, Verts, cons. mun., 421 (8,13 %) ; Gilles Rozet, UDF-CDS diss., 79 (1,52 %) ; André Guillaume, POE, 18 (0,34 %).

M. Jean-Jack Queyranne l'avait emporté au second tour des cantonales de mars 1985 par 5 907 voix (51,69 %), contre 5 518 (48,28 %) à M. Michel Richelmy, CNI, et 2 (0,01 %) à M. Berthemy, FN. Il y avait eu 11 427 suffrages exprimés et 11 736 votants (soit 41,71 % d'abstention), sur 20 135 inscrits.]

HAUTE-SAONE : canton d'Amance (2^e tour).

Inscr., 3 464 ; vot., 2 586 ; abst., 25,33 % ; suffr. expr., 2 482. MM. Guy Philipponnet, RPR, m. de Vaverney, 1 374 voix (55,35 %) ; ELU ; Augustin Sœur, PS, m. d'Amance, 1 108 (44,64 %).

[Ce scrutin fait suite au décès de Camille Bussière (UDF-PR), survenu à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 28 avril dernier. Conseiller général depuis 1955, il était régulièrement réélu dès le premier tour dans ce canton qui vote d'ordinaire à gauche aux élections nationales.]

L'électorat de M. Jean-Paul Pugin, candidat sans étiquette qui, crédité de près de 23 % des voix au premier tour, n'avait pas donné de consigne de vote pour le second, s'est, semble-t-il, reporté sur le candidat socialiste, maire du chef-lieu de canton, dans les communes de gauche, et sur celui de droite, maire de la commune la plus importante du canton, dans celles de droite.

Les résultats du premier tour ont été les suivants : inscr., 3 472 ; vot., 2 530 ; abst., 27,13 % ; suffr. expr., 2 478. MM. Guy Philipponnet, 941 voix (37,97 %) ; Augustin Sœur, 751 (30,97 %) ; Jean-Paul Pugin, sans étiquette, 568 (22,91 %) ; Denis Hugot, PC, 80 (3,22 %) ; Alain Cwiklinski, Verts, 78 (3,14 %) ; Jean-Claude Poulet, FN, 60 (2,42 %).

En mars 1985, Camille Bussière avait été réélu au premier tour avec 1 312 voix (53,09 %), contre 994 (40,22 %) à M. Sœur et 165 (6,67 %) à M^{me} Lievin, PC, sur 3 573 inscrits, 2 624 votants (soit 26,05 % d'abstention) et 2 471 suffrages exprimés.]

(Lire les résultats des cinq élections municipales en page 10.)